



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 55-2014

AU CONSEIL COMMUNAL

Réhabilitation du collecteur intercommunal de
la Mèbre à Chavannes-près-Renens - Secteur
Blancherie / Concorde

Date proposée pour la séance de la Commission :

Jeudi 26 juin 2014, à 19 h.00

Au Centre Technique Communal

16 juin 2014 – VERSION CORRIGEE

PREAVIS INTERCOMMUNAL No 55-2014

Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre
à Chavannes-près-Renens – Secteur Blancherie/Concorde

Renens, le 16 juin 2014/mr

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Objet

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur de la rue de la Blancherie et l'avenue de la Concorde, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (ci-après l'Entente), dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. Historique

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de quatre secteurs du collecteur Mèbre.

En 2008, le secteur 1 a été réalisé. Il se situe sur Crissier et Renens. Le tronçon concerné allait de la RC 251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été mis en œuvre. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.

En 2010, le secteur 2 a permis de réhabiliter le tronçon allant de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully à Renens. Ce tronçon se situe sur Renens. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.

En 2011-2012, le secteur 7 a permis de réhabiliter le tronçon dans le secteur de la Mouline à Chavannes. Ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.

En 2012-2013, le secteur 3 a été traité. Il s'agissait de réhabiliter le tronçon dans le secteur de l'avenue de Préfaully et de la rue de la Blancherie.

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

Avant cette date et la réalisation de cet ouvrage, et particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des Communes de Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Crissier et Renens se déversait directement dans la rivière de la Mèbre, après le transit dans des fosses sceptiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

3. Introduction

A la fin de l'année 2003, l'Entente a mis au concours l'étude du Plan général d'évacuation des eaux usées intercommunal (PGEEi). Le mandat a été attribué au bureau Ribi SA ingénieurs hydrauliciens au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'état des canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence, sur l'ensemble des tronçons visualisés, les problèmes suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers ;
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints ;
- l'érosion due au vieillissement de la conduite ;
- la réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

Il faut également noter que plusieurs tests d'étanchéité ont permis de confirmer le mauvais état des canalisations.

En vue de l'amélioration du transit des EU par le collecteur de concentration Mèbre-Sorge et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente est mis sur pied dans le PGEEi. Le présent descriptif concerne donc la cinquième étape de réhabilitation du collecteur de concentration situé dans le secteur de Blancherie/Concorde. Cette mesure est la mesure n°4 du PGEEi.

Il est important de relever que ce secteur n°4 a fait l'objet de tests d'étanchéité en novembre 2012 afin de vérifier l'état de vétusté constaté lors des inspections TV. Ces tests ont clairement confirmé que les tuyaux ne sont plus étanches et qu'ils nécessitent un assainissement.

4. Situation

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Le tronçon de ce collecteur sera posé dans le lit de la rivière en rive droite sur la partie du haut et sur les deux berges sur la partie située en aval. Coordonnées moyennes 533'850 / 153'700.

5. **Projet**

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet de la canalisation existante \varnothing 90 et \varnothing 80 cm.

Des travaux de génie civil permettront de consolider le collecteur sur une longueur de 20 m environ afin de résoudre des problèmes d'érosion de la banquette. Une chambre de visite sera réparée.

Certaines clôtures situées le long de la Mèbre sont en mauvais état. Certains tronçons doivent être remplacés et d'autres doivent être réparés.

6. **Caractéristiques techniques**

6.1 **Collecteur chemisé intégralement**

Longueur du tronçon, environ 418 m
Diamètre de la conduite \varnothing 80 cm (151 m)
Diamètre de la conduite \varnothing 90 cm (267 m)
Gaine polyester thermodurcissable

6.2 **Travaux de génie civil**

Consolidation de la canalisation sur une longueur de 20 m environ
Réparation d'une chambre de visite

6.3 **Réparation de clôture**

Remplacement du treillis 120 cm sur 10 m
Réparation du treillis 120 cm sur 40 m

7. **Devis estimatif**

Chemisage ⁽¹⁾	Fr.	280'000.-
Travaux de génie civil ⁽²⁾	Fr.	18'000.-
Paysagiste ⁽²⁾	Fr.	2'000.-
Divers et imprévus 10 %	Fr.	30'000.-
Honoraires d'ingénieurs civils ⁽³⁾	Fr.	<u>35'000.-</u>
Total intermédiaire	Fr.	365'000.-
TVA 8 %	Fr.	<u>29'200.-</u>
Total TTC	Fr.	394'200.-
Arrondi	Fr.	395'000.-

⁽¹⁾ - Montant basé sur les soumissions rentrées

⁽²⁾ - Basé sur une offre d'entreprise

⁽³⁾ - Prestations des mandataires : Bureau Massotti, entretien et Bureau Ribbi, ingénierie

8. Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des communes et des associations de communes, l'Entente a recouru à la procédure sur invitation.

Le comité d'évaluation était formé de M. Philippe Porqueddu (Bureau Ribli SA), M. Michel Geissbühler (service d'entretien), Mme Véronique Bruchez (trésorière de la Commission) et Denis Lang (secrétaire de la Commission).

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

9. Début et durée des travaux

Il est prévu de débiter les travaux en automne 2014. Ils se dérouleront sur une période d'environ 2 mois.

10. Subventions communales d'investissement

L'Entente ne dispose plus d'un fonds de rénovation des ouvrages suffisant pour lui permettre de financer l'investissement faisant l'objet du présent préavis.

Dès lors et afin que l'Entente puisse procéder à la réalisation de ces derniers, il est envisagé que les communes qui la composent lui allouent des subventions d'investissement comme cela a d'ailleurs été mentionné dans le tableau annuel des investissements 2014 annexé au budget de fonctionnement 2014 de l'Entente.

La subvention d'investissement à allouer à l'Entente par chaque commune concernée a été calculée sur la base de la clé de répartition en vigueur.

	<i>Clé de répartition</i>	<i>Montants</i>
Commune de Chavannes-près-Renens	10.95 %	Fr. 43'252.-
Commune de Crissier	43.26 %	Fr. 170'877.-
Commune d'Ecublens	15.07 %	Fr. 59'526.-
Commune de Renens	30.37 %	Fr. 119'962.-
Commune de Saint-Sulpice	0.35 %	Fr. 1'383.-
	100.00 %	Fr. 395'000.-

11. Financement

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2014 de l'Entente (montant prévu : Fr. 425'000.--).

Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	Fr. 395'000 .-
Mode de financement par l'Entente	Ces investissements seront financés à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 10 du présent préavis
Amortissement par l'Entente	Ces dépenses d'investissement seront amorties immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 10 du présent préavis
Charges de fonctionnement pour l'Entente	Ces investissements n'engendreront pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires

Incidences financières pour la Commune de Renens

Investissements

La subvention communale d'investissements de la Commune de Renens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur 4 Blancherie/Concorde se monte à Fr. 119'962.-- TTC (Fr. 395'000.-- multiplié par le taux de participation communal de 30.37%).

Plan des investissements

Cette dépense d'investissement est prévue au plan des investissements 2013-2017 (2018 – 2022) adopté par la Municipalité le 13 septembre 2013 comme suit :

Section 3861 Réseau évacuation et épuration des eaux – Mèbre-Préfaully-Blancherie – collecteur intercommunal : Fr. 544'000.-- (répartis entre 2013 et 2016) compte n° 3861.5620.062 (investissement regroupant au plan des investissements, tous les investissements de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge).

Le numéro définitif attribué pour ce secteur est le compte n° 3861.5620.063 "Collecteur intercommunal Mèbre-Blancherie/Concorde".

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Compte de fonctionnement

Ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis intercommunal No 55-2014 de la Municipalité du 16 juin 2014,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur de la Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 Blancherie/Concorde.
2. Accorde à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 395'000.--, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 11.
3. Alloue à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de Fr. 119'962.--, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 10 et 11.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte n° 3861.5620.063 "Mèbre-Blancherie/Concorde – Collecteur intercommunal" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte no 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
dans sa séance du 13 mai 2014

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S.)

Nicolas SERVAGEON

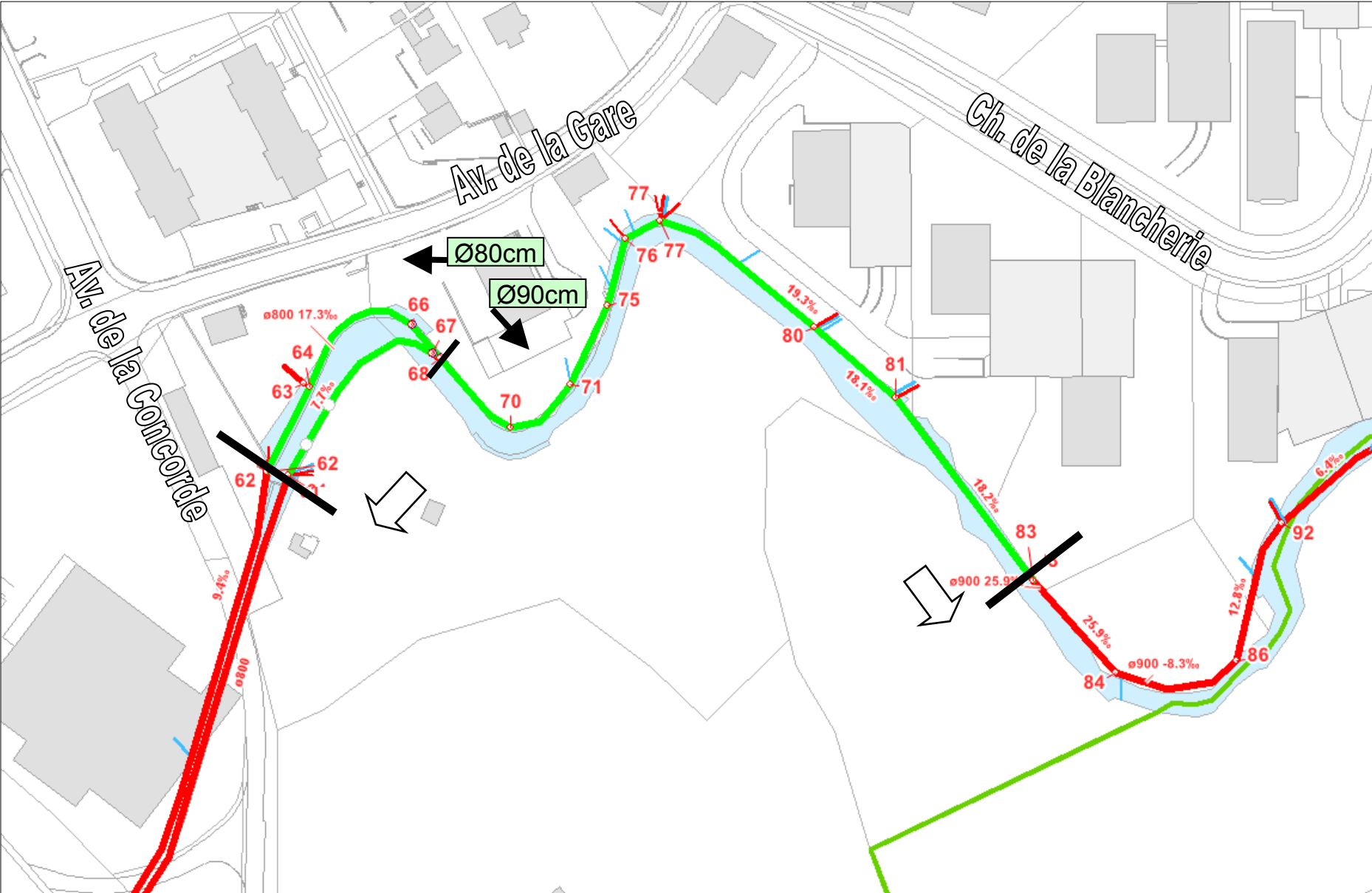
Annexes : Plan de situation relatif aux travaux de chemisage
Plan de situation relatif aux travaux de génie civil
Plan de situation relatif aux travaux du paysagiste

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément



Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Secteur 4 - Blancherie-Concorde à Chavannes

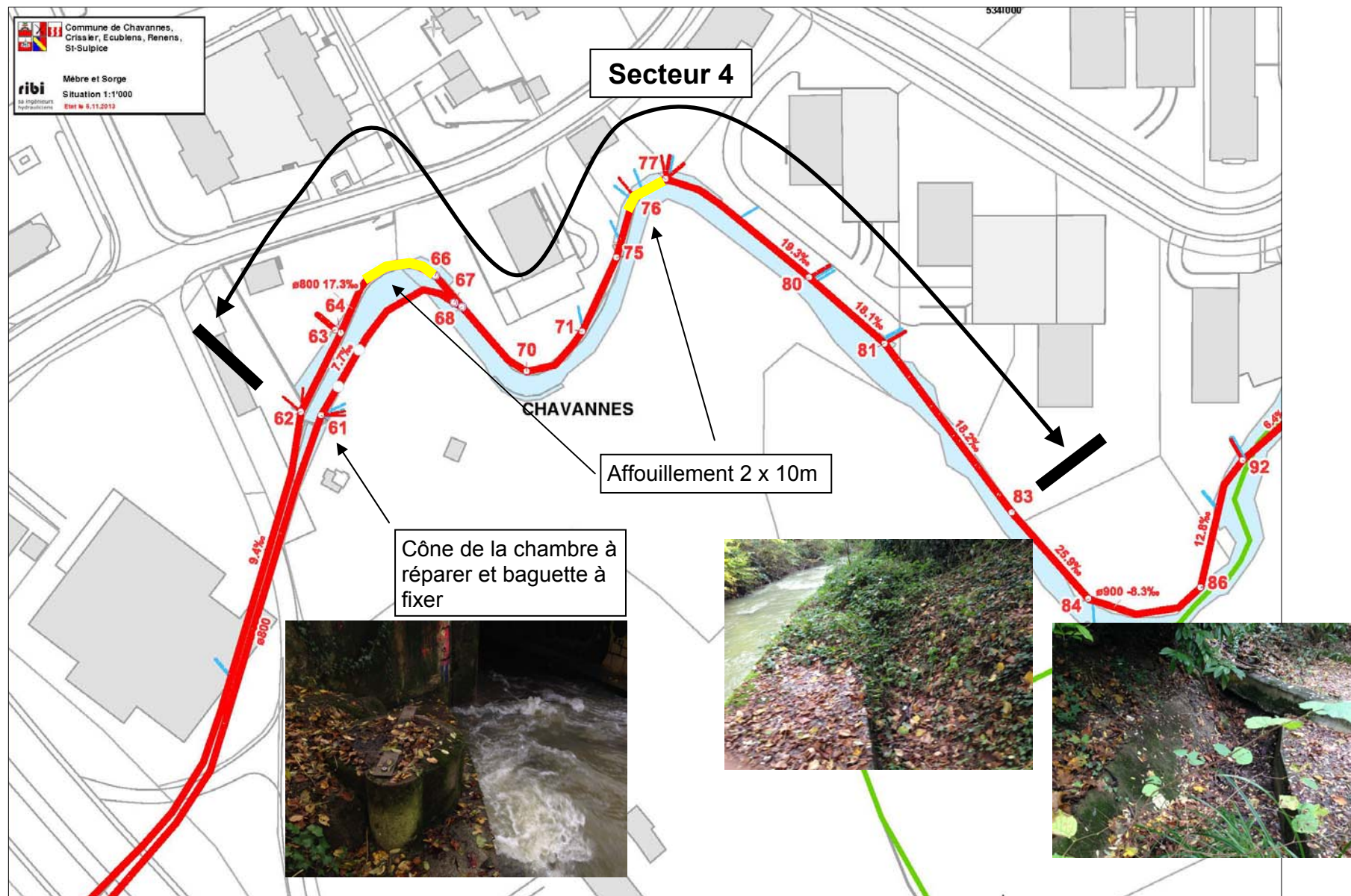
Annexe 1 : Plan de situation des travaux de chamisage





Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Secteur 4 - Blancherie-Concorde à Chavannes

Annexe 2 : Plan de situation des travaux de génie civil





Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Secteur 4 - Blancherie-Concorde à Chavannes

Annexe 3 : Plan de situation des travaux du paysagiste

